



Date: 16 avril 2018

Objet: CT-2016-015 – *Le commissaire de la concurrence c
Administration aéroportuaire de Vancouver*

Directive aux avocats (de monsieur le Juge Phelan)

À LA SUITE DU courriel de la part des parties daté du 13 avril 2018 avisant le Tribunal qu'une entente a été convenue à l'égard de la requête de production déposée par l'AAV,

LE TRIBUNAL ORDONNE CE QUI SUIT:

1. L'audition de la requête fixée le 30 avril 2018 est annulée.
2. Tous les autres délais prévus dans la directive datée du 12 avril 2018 sont maintenant annulés.

Bianca Zamor
Agente du greffe
Tribunal de la concurrence
600-90 rue Sparks, Ottawa ON K1P 5B4
Tél.: 613-941-2440